

Ce que je viens d'écrire résume, d'une manière générale, la situation sur laquelle je me suis efforcé de vous tenir renseigné dans nos nombreuses entrevues.

Je crois que dans un avenir prochain le Gouvernement sera en mesure de discuter avec votre Gouvernement des propositions concrètes concernant le projet de canalisation du Saint-Laurent. Des dispositions ont déjà été prises pour reconstituer la section canadienne de la Commission mixte d'ingénieurs.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma très haute considération,

*Le secrétaire d'Etat
pour les Affaires extérieures,*

R. B. BENNETT

A l'honorable HANFORD MACNIDER,
Ministre des Etats-Unis au Canada,
Ottawa,
Canada.

N° 4

*Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Washington,
au ministre canadien aux Etats-Unis, Washington.*

WASHINGTON, 13 janvier 1933.

L'honorable

WILLIAM DUNCAN HERRIDGE, K.C., D.S.O.,
Ministre du Dominion du Canada.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que, durant l'enquête du Sénat sur le Traité relatif à la canalisation du Saint-Laurent, signé à Washington le 18 juillet 1932,* il a été suggéré que les termes du Traité auraient pour effet indirect d'engager ce Gouvernement, ou l'Etat de New-York ou d'autres autorités concernées, s'il s'en trouve, à maintenir le détournement d'eau pour l'usine hydraulique particulière qui utilise actuellement le canal Massena et la rivière Grass. La suggestion est basée sur le fait que les rapports de la Commission mixte d'ingénieurs, dans son exposé du plan général de génie adopté comme base du Traité, incluent une somme estimative pour le maintien des installations de détournement d'eau à l'emplacement actuel de la prise d'eau du canal Massena.

*Texte de ce Traité à l'Annexe.